

Le 11 juin 2009

June 11, 2009

Coram : Les juges LeBel, Deschamps et
Cromwell

Coram: LeBel, Deschamps and Cromwell JJ.

ENTRE :

BETWEEN:

Syndicat de l'industrie du Journal du
Québec inc. (distribution)

Syndicat de l'industrie du Journal du
Québec inc. (distribution)

Demandeur

Applicant

- et -

- and -

La Presse ltée

La Presse ltée

Intimée

Respondent

Carol Jobin, ès qualités d'arbitre de griefs et
Section locale 145 du Syndicat canadien des
communications, de l'énergie et du papier

Carol Jobin, in his capacity as grievance
arbitrator and Section locale 145 du Syndicat
canadien des communications, de l'énergie
et du papier

Intervenants

Intervenors

JUGEMENT

JUDGMENT

La demande d'autorisation d'appel de l'arrêt
de la Cour d'appel du Québec (Montréal),
numéro 500-09-017930-074, 2009 QCCA
208, daté du 5 janvier 2009, est rejetée avec
dépens.

The application for leave to appeal from the
judgment of the Court of Appeal of Quebec
(Montréal), Number 500-09-017930-074,
2009 QCCA 208, dated January 5, 2009, is
dismissed with costs.

J.C.S.C.
J.S.C.C.